



for a living planet®

WWF Madagascar
Prés Lot II M 85 Ter
Antsakaviro
Antananarivo 101
Tel: 034 49 888 04
034 49 888 05
034 49 888 06
www.wwf.mg

CONCOURS « *NAMAKO NY TANY* »

Contexte

Cette année, dans le cadre de la célébration nationale de l'«Earth Hour : une Heure pour la Terre », le comité de préparation organise un concours de vidéos et de photographies sur le thème « **LES ECOGESTES** ». Le concours s'intitule « **NAMAKO NY TANY** » car la Terre est notre amie, elle a besoin de nous autant que nous avons besoin d'elle. Nous devons donc en prendre soin au quotidien.

Ce thème illustre l'importance de la sensibilisation quant à une adoption de nouvelles habitudes en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles mais aussi quant à l'urgence de s'adapter au nouveau défi imposé par le changement climatique.

REGLEMENTS GENERAUX DU CONCOURS

1- Conditions de participation

Le concours de vidéo-photographies « Namako ny Tany » est ouvert à toute personne physique vivante sur le territoire malgache, à l'exclusion du personnel de WWF, des membres du comité d'organisation, des membres du jury et des partenaires du concours. Les candidats seront autorisés à participer aux deux types de concours (photo et vidéo).

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies et/ou vidéos dont il est l'auteur et dont il accepte qu'elles soient publiées par WWF. Chaque participant doit être dépositaire des droits liés à l'image et garantit détenir les droits d'exploitation. WWF ne pourra être tenu responsable du non-respect des droits d'auteur.

Le concours est ouvert à partir du 10 février 2017. La date limite de réception est fixée le 12 mars 2017 à 16heures, heure de Madagascar.

2- Thème et catégories du concours

Le concours invite les jeunes à illustrer, en photos ou dans une courte vidéo de 60 secondes maximum, des « **écogestes** » simples à adopter pour sensibiliser à la préservation de la planète et de ses ressources. Le titre du concours « **NAMAKO NY TANY** » doit être repris dans la vidéo.

Le candidat peut participer seul ou en groupe de 6 personnes maximum :

Pour le concours photos

- Catégorie 1 : moins de 10ans
- Catégorie 2 : de 11 à 16ans
- Catégorie 3 : plus de 16ans



for a living planet®

Pour le concours vidéo

- Catégorie 1 : moins de 10ans
- Catégorie 2 : de 11 à 16ans
- Catégorie 3 : plus de 16ans

3-Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies

Chaque fichier devra être nommé suivant la charte de désignation ci-dessous. Face aux désagréments de partage par voie électronique, le candidat peut envoyer des fichiers de basse résolution, sous réserve cependant que la version en haute résolution soit envoyée à WWF si la photo/vidéo est gagnante.

Les participations peuvent être envoyées :

Par e-mail :

- Chaque envoi doit être accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli, téléchargeable sur le site internet de WWF, ou à demander à l'adresse ci-dessous.
- E-mail d'envoi : communication@wwf.mg

Par courrier :

- Ne seront acceptées à concourir que les réalisations envoyées sur un support DVD, CD ou clé USB.
- Le bulletin d'inscription intégralement rempli devra être joint à l'envoi de La candidature.

Adresse d'envoi : WWF MWIOPO Près LOT II M85 Ter Antsakaviro, BP 738, Antananarivo 101
Mentionner : CONCOURS EARTH HOUR

Les candidatures peuvent également être déposées dans les bureaux régionaux du WWF.

Aucun CD ni photos/vidéos ne sera retourné à son auteur à l'issue du concours.

4- Charte de désignation des fichiers envoyés :

Chaque réalisation envoyée par courrier (sur CD) ou par e-mail (en pièce jointe) devra être nommé de la façon suivante :

- Titre du concours_Numéro de la catégorie_Nom de la personne_Commune de résidence

Exemple : NamakoNyTany_Video ou Photo_3_Rasoa_ANTANANARIVO



WWF *for a living planet*®

5-Non validité de participation :

Seront considérés notamment comme invalidant toute participation :

- les dossiers incomplets : (photo/vidéo non jointe ou jointe sous un format inapproprié, fichier non reconnu ou endommagé) ;
- les indications d'identité et/ou une adresse fausses ou envoyées à une mauvaise adresse électronique ;
- la réception du dossier postérieurement à la date limite, la date et l'heure de réception auprès de WWF faisant foi.
- la non réception de la photo/vidéo sélectionnée en image haute définition.

Le non-respect par le participant des conditions du règlement de l'opération comme de toutes celles qui seraient édictées par WWF pour assurer son bon déroulement entraînera sa disqualification immédiate, WWF statuera souverainement.

6-Utilisation des réalisations

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées par WWF. WWF pourra utiliser tous les clichés qu'elle aura réceptionnés à l'occasion de ce concours au profit de ses actions de conservation à Madagascar. Aucune rémunération ne sera due à ce titre. WWF s'engage à nommer l'auteur de l'œuvre pour chacune des utilisations de ce dernier. WWF s'engage à n'apporter aucune modification de l'œuvre pour toutes utilisations.

7- Prix et jury

Les meilleures réalisations par catégorie seront primées. Les lauréats recevront un certificat de reconnaissance de WWF et des lots en fonction de la catégorie ou ils concourent. Le même œuvre ne pourra obtenir plusieurs prix.

Prix du jury

La composition du jury sera définie par le comité d'organisation. Les réalisations seront sélectionnées par le jury en fonction de leur capacité à illustrer les écogestes. Ainsi, les candidats seront jugés sur leur originalité, la compréhension et l'approche du thème. Les critères esthétiques, techniques et artistiques seront appréciés par le jury de façon souveraine. WWF se réserve le droit de refuser toute photo qu'elle juge dérangeante, provocatrice, injurieuse, discriminatoire.

Prix du public

Les réalisations des candidats seront rendues publiques sur le réseau social Facebook pour appréciation du public à partir du lundi 13 mars au mercredi 22 mars 2017 à 12h00. Les deux réalisations toutes catégories confondues (une photo et une vidéo) ayant reçu le maximum de « J'aime » seront primées. Toute pratique d'« autolikes » entraînera la disqualification du candidat.

En cas d'impossibilité de remise des prix aux lauréats par la Poste ou si le(s) lauréat(s) restent injoignables, les prix seront tenus à disposition des lauréats au siège administratif de WWF pendant une durée de 03 (trois) mois à compter du jour d'annonce